

Les industries agroalimentaires en 2022 : un secteur majeur pour l'emploi industriel breton

Insee Analyses Bretagne • n° 136 • Octobre 2025



La Bretagne est la première région dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), avec 15 % des emplois de France métropolitaine. Les activités de transformation de produits d'origine animale y sont davantage représentées, en lien avec les productions agricoles régionales. Elles génèrent en moyenne des valeurs ajoutées relativement faibles. Entre 2008 et 2022, l'emploi dans l'industrie bretonne des produits laitiers s'est développé, celui dans l'industrie de la viande de boucherie s'est maintenu, tandis que celui dans l'industrie de la viande de volaille a diminué.

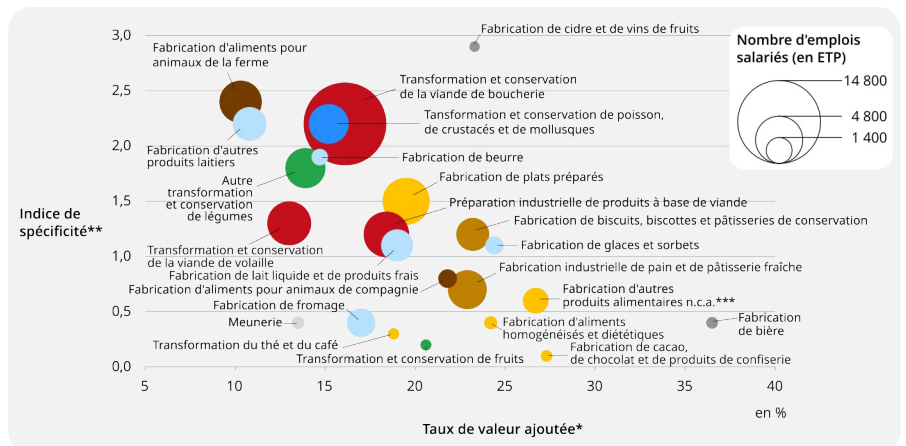
Les grands établissements structurent largement l'emploi agroalimentaire breton : 5 % des établissements comptent 250 salariés ou plus et ces derniers regroupent presque la moitié des 58 000 emplois salariés du secteur. En outre, le tissu agroalimentaire maille l'ensemble du territoire breton. L'emploi peut en être fortement dépendant localement, comme c'est le cas dans les intercommunalités de Loudéac, du Centre Morbihan ou du Roi Morvan. Parmi les 1 200 établissements bretons relevant des IAA, plus de 300 appartiennent à des multinationales, le plus souvent françaises. Au total, dans les IAA, six emplois sur dix relèvent de multinationales françaises.

La Bretagne, première région en matière d'emploi dans les industries agroalimentaires

Les industries agroalimentaires (IAA) regroupent l'ensemble des activités de transformation et de conservation des matières premières agricoles en produits destinés à l'alimentation [sources et champ](#). Elles sont composées d'une diversité de domaines, comme ceux de l'industrie des viandes, des produits laitiers, de la boulangerie-pâtisserie ou encore la fabrication de plats préparés. Les IAA constituent un maillon essentiel de la chaîne agroalimentaire, entre la production agricole et la distribution aux consommateurs, avec le support du commerce de gros [encadré 1](#).

Les IAA, hors artisanat de commerce, représentent 57 800 emplois salariés en **équivalent temps plein (ETP)** en Bretagne en 2022. Ces emplois sont répartis au sein de 1 200 établissements implantés dans la région. La Bretagne est la première région de France métropolitaine en matière d'emploi dans les IAA : 15 % des emplois métropolitains y sont localisés (13 % dans les Pays de la Loire et 11 % en Auvergne-Rhône-Alpes). Ce volume élevé d'emplois fait des IAA le premier secteur de l'industrie manufacturière bretonne avec 40 % des

► 1. Effectifs et indices de spécificité des différents secteurs des industries agroalimentaires bretonnes, selon leur taux de valeur ajoutée nationale en 2022



* Rapport entre la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires du secteur en France en 2022.

** Rapport entre la part du secteur dans l'emploi des IAA en Bretagne et la part du secteur dans l'emploi des IAA en France métropolitaine.

*** n.c.a. : non classés ailleurs.

Lecture : L'industrie de viande de boucherie représente plus de 14 750 emplois en équivalent temps plein (ETP) en Bretagne en 2022, soit une part dans les IAA bretonnes 2,2 fois plus élevée qu'en moyenne dans les IAA de France métropolitaine. Le taux de valeur ajoutée de cette activité est de 16,1 % au niveau national en 2022.

Champ : Établissements actifs employeurs des IAA implantés en Bretagne, dont l'activité principale représente 200 ETP ou plus dans la région.

Source : Insee, Flores 2022, Ésane 2022.

emplois industriels en 2022, cette part étant stable au cours des dix dernières années.

Présenter les IAA à travers leurs principales activités, analyser la composition de leur tissu productif et

En partenariat avec :

examiner leur répartition territoriale permettent de mieux connaître ce secteur, qui joue un rôle majeur dans l'emploi en Bretagne.

La transformation de produits d'origine animale : une spécificité bretonne

En lien avec des productions agricoles tournées vers l'élevage, les industries agroalimentaires bretonnes sont fortement orientées vers les activités de transformation et de conservation de produits d'origine animale. L'industrie de la viande prédomine avec 23 400 emplois, soit 41 % de l'emploi des IAA bretonnes, loin devant l'industrie des produits laitiers (7 800 emplois). En particulier, l'industrie de la viande de boucherie est très présente : avec 14 800 emplois, elle est spécifique à l'agroalimentaire breton puisqu'elle est 2,2 fois plus présente dans les IAA régionales qu'en moyenne dans les IAA de France métropolitaine ► **figure 1**. Cette industrie inclut notamment l'activité des abattoirs et concerne les quatre plus grands établissements agroalimentaires employeurs de la région ► **encadré 2**.

Parmi les secteurs les plus spécifiques des IAA bretonnes se trouvent également ceux des industries de l'alimentation pour animaux de ferme, du beurre ou des autres produits laitiers, des produits de la mer ou encore des légumes. Encore plus concentrée dans la région, la fabrication de cidre reste toutefois l'un des secteurs agroalimentaires générant le moins d'emplois (240). Mis à part ce dernier, les secteurs les plus spécifiques des IAA bretonnes regroupent largement des activités de premières transformations de matières brutes, ayant un faible **taux de valeur ajoutée**. Par conséquent, la Bretagne représente une part plus faible dans la valeur ajoutée nationale des IAA que dans l'emploi.

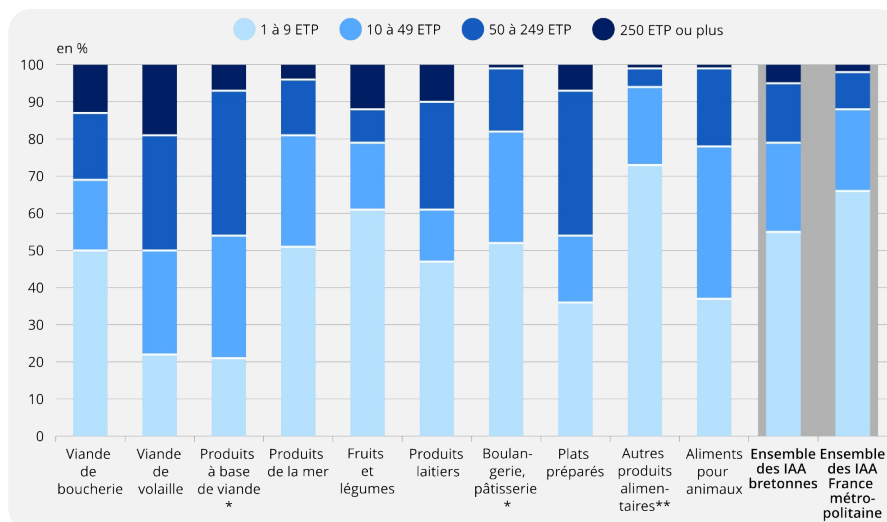
Pour les autres secteurs des IAA, la fabrication industrielle de plat préparés (4 800 emplois), les préparations industrielles de produits à base de viande (4 500) et l'industrie de la viande de volaille (4 200) comptent parmi ceux qui emploient le plus de personnes en Bretagne. Les industries de la boulangerie (3 300 emplois) et de la biscuiterie (2 400) sont également très représentées.

Depuis 2008, l'emploi a augmenté dans l'industrie des produits laitiers et diminué dans celle de la volaille

Entre 2008 et 2022, l'emploi est en forte hausse dans l'industrie bretonne des produits laitiers (+43 % des emplois salariés en fin d'année). Ce développement provient d'une diversification du secteur, en particulier de l'essor de la fabrication de lait en poudre (pour le marché chinois notamment) avec la création par le groupe Synutra d'une usine à Carhaix en 2016. Sur la même période, l'emploi augmente également dans la boulangerie-pâtisserie industrielle (+28 %) et dans la fabrication industrielle de plats préparés (+26 %).

Pour le secteur industriel des viandes, dans un contexte de forte concurrence

► 2. Part des établissements des IAA selon leur taille d'effectifs salariés, pour les principales spécialisations en Bretagne en 2022



* hors artisanat commercial.

** hors plats préparés.

Lecture : En Bretagne, 55 % des établissements des IAA emploient entre 1 et 9 salariés en équivalent temps plein (ETP) en 2022.

Champ : Établissements actifs employeurs des IAA.

Source : Insee, Flores 2022.

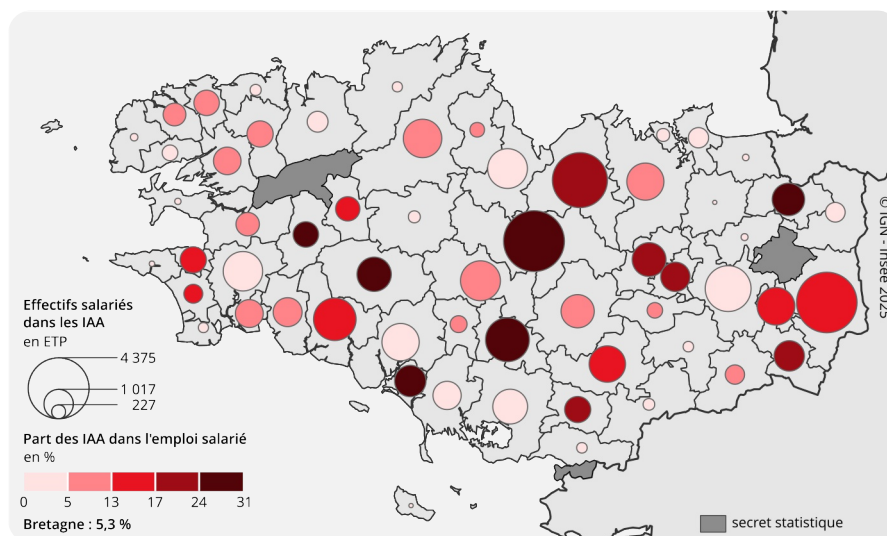
internationale, les évolutions de l'emploi sont différentes selon les spécialisations. L'industrie de la volaille a été affaiblie par plusieurs facteurs, dont la fin des restitutions aux exportations (subventions qui visaient à maintenir la compétitivité de la volaille française sur les marchés internationaux où les prix étaient plus bas). Les deux grands opérateurs historiques du domaine du poulet destiné à l'exportation, Doux et Tilly-Sabco, en ont été fortement affectés, subissant restructuration et fermeture de sites en 2018, à Guerlesquin pour Tilly-Sabco et à Châteaulin pour Doux. Le secteur a perdu 34 % de ses effectifs salariés entre 2008 et 2022. La baisse est moins forte dans le secteur des préparations de produits à base de viande (-18 % entre 2008 et 2022). A contrario, l'emploi a légèrement augmenté dans le secteur de la viande de boucherie (+9 % entre 2008 et 2022).

Au total, pour l'ensemble des activités agroalimentaires, après une période de stabilité de l'emploi entre 2008 et 2015, les IAA bretonnes renforcent leurs effectifs de 6 % entre 2015 et 2022.

En Bretagne, davantage d'établissements de 50 salariés ou plus au sein du tissu agroalimentaire

Avec 21 % d'établissements comptant 50 salariés ou plus contre 12 % au niveau national, le secteur agroalimentaire breton se distingue par une plus forte présence de grands établissements ► **figure 2**. Les spécialisations principalement composées de grands établissements comme l'industrie de la viande de volaille, des produits à base de viande ou encore des plats préparés sont fortement implantées dans la région.

► 3. Nombre et part de l'emploi salarié dans les IAA par intercommunalité en 2022



Champ : Établissements actifs employeurs des IAA implantés en Bretagne.

Source : Insee, Flores 2022.

En Bretagne, environ la moitié des établissements de ces trois secteurs comptent 50 salariés ou plus (contre respectivement 25 %, 18 % et 19 % en France métropolitaine). De plus, les établissements bretons de l'industrie de la viande de boucherie et de celle des produits laitiers sont plus souvent de plus grande taille que leurs homologues métropolitains.

En outre, à elle seule, l'industrie des viandes représente la moitié des **très grands établissements** bretons, qui comptent 250 salariés ou plus.

Tous secteurs confondus, les très grands établissements représentent 5 % du tissu agroalimentaire breton mais emploient presque la moitié des salariés des IAA (47 %). Inversement, les établissements de moins de 50 salariés représentent 79 % du tissu mais n'emploient que 15 % des salariés des IAA. Cette concentration de l'emploi dans les plus grands établissements agroalimentaires est équivalente à la moyenne métropolitaine.

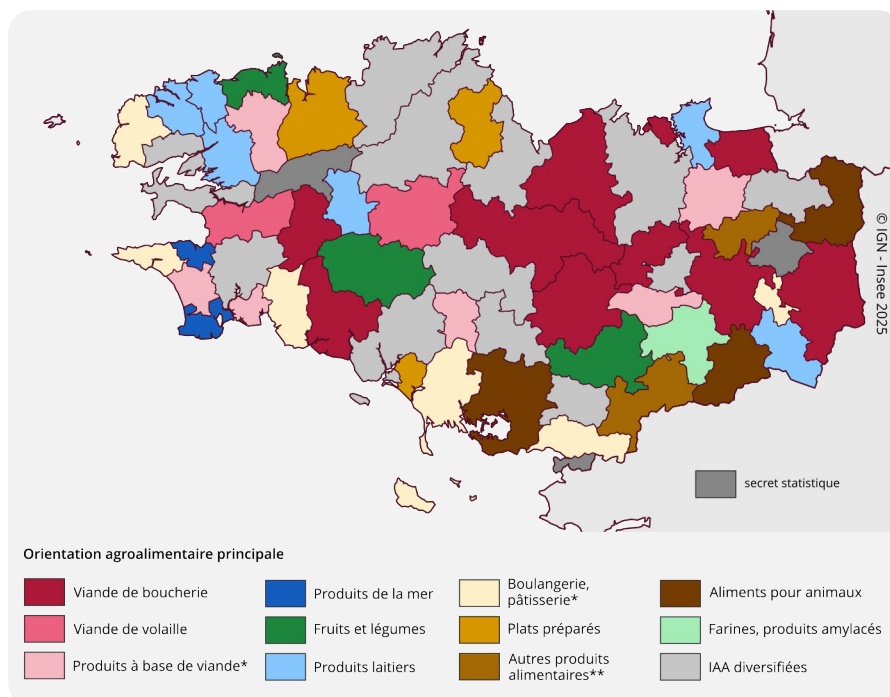
Une implantation des IAA sur tout le territoire breton

Les industries agroalimentaires sont implantées sur l'ensemble du territoire breton ► **figure 3**. Parmi les 61 intercommunalités que compte la région, 43 dénombrent sur leur territoire au moins 250 emplois salariés dans les IAA. Dans certaines zones, l'emploi salarié est très dépendant des IAA : celles-ci pèsent pour 30 % des emplois dans les intercommunalités du Centre Morbihan, du Roi Morvan et de Blavet Bellevue Océan. Les IAA représentent aussi 25 % des emplois salariés de Loudéac Communauté - Bretagne Centre, intercommunalité ayant par ailleurs le plus d'emplois dans l'agroalimentaire (4 400 emplois), devant celles de Vitré (4 300) et de Lamballe Terre et Mer (3 600).

L'implantation de très grands établissements explique souvent le nombre élevé d'emplois et l'orientation agroalimentaire principale des intercommunalités ► **figure 4**. La présence de grands abattoirs, comme le site de Lamballe de la Cooperl Arc Atlantique, celui du Mené de Kermené, le site de Quimperl du groupe Bigard ou encore celui de Vitré de la Société Vitréenne d'Abattage Jean Rozé, structure ainsi largement les IAA au sein de leur intercommunalité. Il en est de même pour le site de Guer de Mix'Buffet (salades traiteur, snacking), le site de Kervignac de Cité Marine (plats préparés à base de produits de la mer) ou encore l'établissement Bridor à Servon-sur-Vilaine (pains et pâtisseries).

Au niveau local, les évolutions de l'emploi agroalimentaire dépendent souvent des dynamiques du ou des plus grands établissements implantés. Par exemple, l'emploi salarié agroalimentaire a augmenté au sein des intercommunalités de Lamballe Terre et Mer et de Blavet Bellevue Océan, grâce notamment au développement des activités de la Cooperl pour l'une et de Cité Marine pour l'autre (les gains sont respectivement de 1 400 et 900 emplois en fin d'année, soit

► 4. Orientation agroalimentaire principale des intercommunalités en 2022



* hors artisanat commercial.

** hors plats préparés.

Note : L'orientation principale est le secteur ayant la majorité absolue d'emplois dans les IAA, ou à défaut la majorité relative et 10 points ou plus d'écart avec le second secteur le plus représenté. Les IAA sont définies comme diversifiées si aucun secteur ne remplit ces conditions.

Champ : Établissements actifs employeurs des IAA implantés en Bretagne.

Source : Insee, Flores 2022.

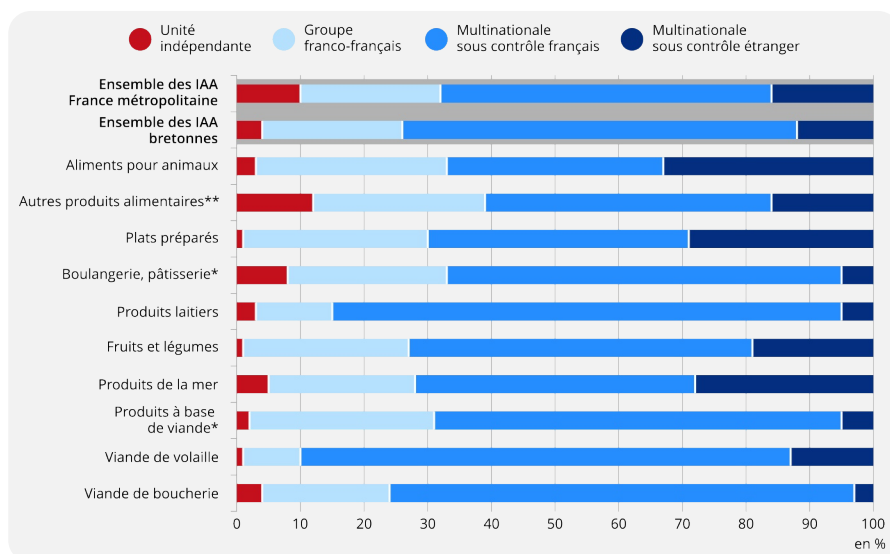
+61 % et +197 % entre 2008 et 2022). Des crises successives (la fermeture des abattoirs Gad en 2013, puis en 2018 l'incendie de l'usine de saumon de Marine Harvest, groupe déjà en réduction d'effectif) ont touché l'emploi agroalimentaire de l'intercommunalité du Pays de Landivisiau, qui a perdu plus de la moitié de ses emplois depuis 2008. Les évolutions locales de l'emploi dépendent également des transformations globales du secteur qui prédomine sur le

territoire : par exemple, Centre Morbihan Communauté a perdu un quart de ses effectifs en raison notamment de la fragilité de l'industrie volaillière.

Six emplois sur dix relèvent de multinationales françaises

Les établissements bretons des industries agroalimentaires relèvent majoritairement de **groupes de sociétés**, qu'ils s'agissent de groupes franco-

► 5. Part des emplois salariés des IAA selon l'origine du groupe d'appartenance, pour les principales spécialisations en Bretagne en 2022



* hors artisanat commercial.

** hors plats préparés.

Lecture : En Bretagne, 12 % des emplois salariés en équivalent temps plein des IAA relèvent d'une multinationale sous contrôle étranger.

Champ : Établissements actifs employeurs des IAA.

Source : Insee, Flores 2022, Ésane 2022.

français (31 %) ou de **multinationales** sous contrôle français (22 %) ou sous contrôle étranger (6 %). Les autres établissements (41 %) appartiennent à des unités indépendantes.

Les multinationales emploient 74 % des salariés en ETP des IAA bretonnes, une part plus élevée qu'en France métropolitaine (68 %) ► **figure 5**. La dépendance de l'emploi agroalimentaire à

une multinationale étrangère est toutefois plus faible en Bretagne (12 % des emplois contre 16 % au niveau national). En contrepartie, le poids des multinationales sous contrôle français est plus élevé dans la région (62 % des emplois contre 52 % au niveau national).

En Bretagne comme au niveau national, l'emploi des industries des viandes et des produits laitiers relève largement des

multinationales françaises. Les multinationales étrangères pèsent quant à elles davantage dans l'emploi des industries des aliments pour animaux (33 %), des plats préparés (29 %) et des produits de la mer (29 %). ●

Muriel Cazenave, Gabrielle Gallic (Insee), Kristina Frétière (Draaf)

Encadré 1 - Le commerce de gros alimentaire en Bretagne

Le commerce de gros alimentaire recouvre dans la région les activités de commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants et de commerce de gros de produits alimentaires et de boissons. Il s'appuie sur les métiers de la logistique (chauffeurs-livreurs, manutentionnaires) et du commerce. Il constitue un support essentiel de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

En Bretagne, 1 020 établissements exercent principalement une activité de commerce de gros alimentaire. Ceux spécialisés dans les produits agricoles bruts et animaux vivants emploient 3 900 salariés en ETP (soit 10 % du total national) et ceux spécialisés dans les produits alimentaires et boissons en emploient 11 900 (7 %). Leurs spécialisations reflètent celles des IAA bretonnes : 31 % des emplois de France métropolitaine du commerce d'animaux vivants et 23 % de celui des poissons, crustacés et mollusques relèvent de ces établissements bretons.

Les établissements de moins de 10 salariés composent 72 % du commerce de gros alimentaire breton, ceux de 50 salariés ou plus en représentent 6 %.

Le site de Mellac de la coopérative Eureden, créée en 2020 par le rapprochement des deux groupes coopératifs agricoles et agroalimentaires bretons Triskalia et Groupe d'Aucy, compte notamment parmi les trois plus grands établissements français du commerce de gros alimentaire.

► Sources et champ

Le **champ des industries agroalimentaires (IAA)** est défini dans cette étude par les établissements dont l'activité principale, au sens de la NAF rév. 2, relève des « Industries alimentaires » et de la « Fabrication de boissons », à l'exclusion des activités relevant de l'artisanat commercial, à savoir la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie et la cuisson de produits de boulangerie. Le commerce de gros est exclu de ce champ.

Les données sur les établissements employeurs et leurs emplois salariés par localisation géographique et secteur d'activité sont issues du [Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié \(Flores\)](#) 2022.

Les taux de valeurs ajoutées par secteur et l'appartenance des établissements à un groupe de sociétés sont issus du dispositif d'[Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises \(ESANE\)](#).

Les données sur les volumes d'animaux abattus sont issues des [enquêtes mensuelles auprès des abattoirs](#) réalisées par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) et celles sur leurs régions d'origine de la [Base de données nationale d'identification](#).

Les données sur les productions régionales de gros bovins, porcins, veaux et volailles proviennent de la [Statistique agricole annuelle](#), opération de synthèse annuelle sur les productions agricoles réalisée par le SSP et les services statistiques régionaux du ministère chargé de l'agriculture.

► Définitions

Sauf mention contraire, l'emploi est mesuré ici par l'emploi salarié en **équivalent temps plein (ETP)** : il correspond au nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps. Pour l'analyse des évolutions de l'emploi salarié, l'emploi est mesuré par l'emploi salarié au 31 décembre.

Le **taux de valeur ajoutée** représente la part de la richesse créée (c'est-à-dire une fois déduites les consommations intermédiaires) par rapport au chiffre d'affaires total.

Dans cette étude, les **très grands établissements** désignent les établissements de 250 salariés ou plus (effectifs mesurés en ETP).

Un **groupe de sociétés** est une entité économique formée par une société contrôlante et l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle.

Une firme **multinationale** est un groupe de sociétés ayant au moins une unité légale en France et une à l'étranger. Le caractère multinational d'un groupe ne préjuge pas de sa taille.

La **tonne équivalent carcasse (tec)** est une unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations : carcasses, morceaux désossés ou non, viandes séchées, etc.

Encadré 2 - L'activité bretonne d'abattage de bovins dépend de l'approvisionnement extrarégional

En 2023, les abattoirs bretons d'animaux de boucherie produisent 1,5 millions de **tonnes équivalent carcasse (tec)**. La viande porcine est de loin leur première production (1,2 millions de tec, soit 60 % de la production française). Le volume de porcs abattus est proche de celui produit par les élevages bretons. Néanmoins, en raison de la dimension interrégionale des opérateurs de la filière porcine, 12 % des porcs abattus en Bretagne proviennent des régions limitrophes et inversement, 9 % des porcs engraisés en Bretagne sont abattus ailleurs. Entre 2010 et 2023, les abattages de porcs ont diminué de 3 % en Bretagne.

Pour les bovins en revanche, les volumes abattus en Bretagne dépassent largement la production régionale puisque 56 % des bovins abattus n'ont pas été élevés dans la région. Ils viennent essentiellement des deux régions limitrophes. Pour les veaux en particulier, malgré cet approvisionnement extrarégional conséquent, les abattages se sont réduits entre 2010 et 2023 (-19 700 tec, soit -27 %). La production bretonne de veaux de boucherie est en effet en net repli (-18 300 tec, soit -40 %).

Les abattoirs bretons de volailles produisent quant à eux 0,5 million de tec en 2023. Les volumes abattus sont proches des niveaux de production régionaux, tant en poulets de chair et poules qu'en dindes. Les abattages de dindes suivent l'évolution de la production agricole, qui a régressé de 44 % entre 2010 et 2023.

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](#)

► Pour en savoir plus

- Agreste, « [Les industries agroalimentaires en région en 2022 : Emploi salarié et résultats économiques](#) », Chiffres et données n° 2025-8, avril 2025.
- Bovi H., Le Strat F., « [L'économie des zones d'emploi bretonnes tournée vers l'agroalimentaire et le tourisme](#) », Insee Analyses Bretagne n° 94, septembre 2020.
- Rieu C., Le Bris F., Hervé J.-F. (Insee), Poirier G. (Direccte), « [Emploi et main-d'œuvre dans les industries agroalimentaires en Bretagne](#) », Dossier d'Octant n° 55, octobre 2012.

Insee Bretagne
35, place du Colombier
35044 RENNES CEDEX

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

Directrice de la
publication :
Nathalie Caron

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantis

Maquette :
Nathalie Noël

[insee-bretagne](#)
[X@InseeBretagne](#)
[www.insee.fr](#)

ISSN 2416-9013
© Insee 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur



Insee